



## COMMUNE DE PEIPIN

### AMÉNAGEMENT AIRE DE JEUX Espace de covoiturage

## CAHIER DES CHARGES

***Date limite de réception des offres :  
Le 19 décembre 2022 à 12h00***

## ARTICLE 1. ORGANISATION DE LA COMMANDE AU NIVEAU DE L'ACHETEUR

Nom et adresse officiels du pouvoir adjudicateur :

Mairie de Peipin  
4 Rue des Écoles  
04200 PEIPIN

### 1.1. Type d'acheteur public

Collectivité territoriale

## ARTICLE 2. ELEMENTS DE CONTEXTE

L'aménagement d'une aire de jeux dans la zone du covoiturage de Peipin s'inscrit dans le projet de création du cheminement doux.

A cet endroit, un ancien toboggan, devenu vétuste ne répondant plus aux normes de sécurité, a été retiré.

Toutefois, cet ancien jeu avait beaucoup de succès auprès des enfants, ainsi que des promeneurs et des touristes du fait de son emplacement situé dans un espace arboré, au pied de la colline, agrémenté de tables de pique-nique et de bancs.

## ARTICLE 3. DÉFINITION DES TRAVAUX

Les stipulations du présent document concernent les travaux désignés ci-dessous :

- L'aménagement d'une aire de jeux à l'espace de covoiturage de la commune de Peipin

## ARTICLE 4. AMENAGEMENT DE LA STRUCTURE DE JEUX

4-1 Installation de chantier

4-2 Fourniture et pose de la structure de jeux

4-2-1 Caractéristiques de la structure (environ 56 m<sup>2</sup>)

- Système de jeu à deux tours relié par un pont en filet
- Tunnel de câble pouvant se négocier à la fois de l'intérieur et de l'extérieur
- Toboggan
- Panneau de diamant au niveau du sol
- Panneau de grotte au niveau du sol

4-2-2 Matière et coloris de la structure

- Structure en acier galvanisé par trempage
- Panneaux de polyéthylène qualité anti-vandalisme, résistants aux UV
- La structure devra être en harmonie avec le lieu (colline boisée) de couleurs naturelles (aspect bois, gris, vert)

4-2-3 Mise en place de la structure

- Implantation du jeu (voir croquis joint)
- Terrassement des massifs d'ancrage
- Scellement au béton
- Montage et scellement du jeu selon les préconisations du fabricant
- Nettoyage et finition

4-3 Fourniture et mise en place d'un sol amortissant selon les normes spécifiques en vigueur (surface amortissante d'environ 100 m<sup>2</sup>)

- Dalles amortissantes engazonnables en caoutchouc recyclé
- Sol amortissant une hauteur de chute maximale jusqu'à 2.75 m
- Prévoir une préparation du sol
- Fourniture et remplissage en terre végétale

## **ARTICLE 5. MOBILIER URBAIN**

**L'ensemble du mobilier sera en matière plastique recyclée de couleur naturelle (aspect bois)**

5-1 Fourniture et mise en place de 2 bancs sans dossier :

- Terrassement
- Evacuation des matériaux excavés
- Scellement au béton
- Nettoyage et finition

5-2 Fourniture et mise en place de 2 corbeilles de contenance 80 L avec seau galvanisé : en aluminium aspect bois

5-3 Fourniture et mise en place d'une clôture selon les normes spécifiques en vigueur : (d'environ 65 ML et d'un mètre de hauteur)

- Implantation
- Terrassement et recouvrement des plots
- Scellement au béton
- Nettoyage, évacuation des déchets et déblais

5-4 Fourniture et mise en place d'un portillon selon les normes spécifiques en vigueur :

- Portillon équipé d'un ferme porte (type groom ou à ressort)
- Terrassement des massifs
- Scellement au béton
- Nettoyage, évacuation des déchets et déblais

## **ARTICLE 6. INFORMATION ET SECURITE**

Fourniture et mise en place du panneau signalétique d'information. Le BAT devra être validé par nos soins avant fabrication.

Contrôle de conformité du sol souple et des installations par un organisme agréé à prévoir

## **ARTICLE 7. PRESENTATION DE L'OFFRE**

Un rétro planning est demandé.

Le devis devra comporter un sous-total par étape de réalisation.

Un mémoire technique sera joint.

## **ARTICLE 8. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DE L'OFFRE**

L'offre pourra être adressée soit :

 par voie postale : Mairie de Peipin, 4 Rue des écoles 04200 PEIPIN

 par mail : [mairie@peipin.fr](mailto:mairie@peipin.fr)